

Règlement de participation Casting TCL - Fête de la Musique

- Les participants doivent avoir 18 ans ou plus,
- Tous les styles de musique sont acceptés pour assurer une diversité musicale le 21 juin,
- Les propositions artistiques doivent être modulables et adaptables au réseau TCL. Les besoins techniques doivent se limiter à un branchement électrique à proximité. (Uniquement dans les stations de métro),
- Les participants ont jusqu'au lundi 5 mai inclus pour envoyer leur candidature par mail à jeuxconcourstcl@keolis-lyon.fr. Toute candidature reçue au delà de cette date ne sera pas prise en considération.
- La candidature doit comporter une lettre de motivation présentant l'univers musical et l'instrument, s'il y en a, ainsi que deux extraits musicaux,
- Les extraits proposés doivent respecter l'éthique et la morale, ne pas inciter à la violence, ne pas avoir de caractère discriminatoire (religieuse, sexuelle ou raciale).
- Le jury sera composé d'un agent du Sytral, d'un agent TCL, de Jean François Zurawik, responsable des évènementiels de la Ville de Lyon et de Benoit Thuret, directeur d'antenne de Jazz Radio.
- 6 candidats seront présélectionnés sur écoute des extraits musicaux et lettre de motivation pour passer les auditions qui auront lieu le 19 mai 2014, Les candidats seront informés par mail de leur participation aux auditions.
- Suite aux auditions, 3 candidats seront sélectionnés pour se produire sur le réseau TCL le 21 juin 2014.